

MEDICALL PACIFIC *Sarl*

144, rue Bénébig – Magenta

1er étage droite

98800 NOUMÉA

Nouvelle Calédonie

Tél. Fixe 00 687 27 13 44 GSM 00 687 78 51 85

Fax : 00 687 27 13 44

E-mail : contact@medicallpacific.com

Site internet : <http://www.medicallpacific.com>

MEDICALL PACIFIC est une société de recrutement conviviale et forte de son expérience de 25 années cumulées dans l'ensemble des structures de soins privées ou publiques des Territoires Français ou Francophones du Pacifique.

MEDICALL PACIFIC met à la disposition des Etablissements de Soins Publiques ou Privés et des Professionnels Libéraux des personnels de santé médicaux et paramédicaux pour effectuer des missions de remplacement, pourvoir des postes fixes ou des successions.

MEDICALL PACIFIC est à votre disposition :

Du lundi au vendredi de **09 h 00** à **19 h 00**, sans interruption.

Les week-end et jours fériés, sur GSM ou répondeur (Traitement de la demande dans la journée).

MEDICALL PACIFIC, c'est une équipe dynamique qui met son professionnalisme et son expérience à votre service en vous garantissant des conditions de remplacement optimums dans les Territoires Français ou Francophones du Pacifique Sud (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Vanuatu).

DOCUMENTS A FOURNIR

Afin de vous éviter de faire des copies à fournir aux établissements où vous aurez à effectuer des missions de remplacement, nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé;
- Une copie de votre diplôme de spécialité;
- Tous documents officiels justifiant de votre expérience professionnelle (certificats de travail, attestations, etc);
- Une copie de votre carte professionnelle;
- Une autorisation d'exercice de la médecine en France sans restriction;
- Une copie de votre carte d'assuré social;
- Une copie de votre assurance RCP;
- Une copie de votre N° de Fichier ADELI (Numéro délivré par la DDASS de votre département habituel d'exercice. Pour contacter votre DDASS, connectez vous sur le site : <http://www.sante.gouv.fr/htm/minister/dd-dr/listedddr.htm>)
- Une photocopie de votre permis de conduire et de votre carte grise;
- Un certificat sur l'honneur attestant la présence d'un nombre de points suffisant et la validité de votre permis de conduire et l'absence d'infraction en cours;
- Un extrait de casier judiciaire n° 3 (Pour demander votre extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, connectez vous sur : www.cjn.justice.gouv.fr/).
- Une copie de l'attestation d'inscription à l'ordre professionnel concerné datant de moins de 3 mois faisant mention de la qualification ordinale;
- Une photocopie de votre carte d'identité et du passeport;
- Une copie du livret de famille (pour les personnes mariées et/ou chargées de famille);
- Une copie de votre Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP);
- Pour les Candidats vivant et travaillant en Nouvelle-Calédonie : Imprimé d'adhésion à la Mutuelle des fonctionnaires et des agents des services publics de la Nouvelle-Calédonie (imprimé transmis uniquement par voie postale ou remis en mains propres);
- Un certificat médical attestant de l'aptitude à l'emploi proposé (visite obligatoire à passer auprès d'un médecin du travail ou d'un médecin du service public);
- La présente convention à nous retourner dûment complétée, datée et signée.

L'absence d'un de ces documents peut entraîner un retard dans le règlement des salaires. Tous ces documents restent confidentiels et ne sont transmis qu'après votre accord. Il servent à établir votre salaire par les institutions ainsi que votre dossier administratif.

PLANNING

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Télécopie _____

Spécialité _____

Email _____

Vos Disponibilités

(Donner ici les dates précises de vos disponibilités futures et autres informations)

Régions d'emploi souhaitées

Nouvelle-Calédonie

Wallis et Futuna

Polynésie française

Vanuatu

Autre zone :

Etablissements

Cliniques

Hôpitaux

Dispensaires

Mode d'exercice

Poste fixe

Poste itinérant

Remplacement

CONVENTION

Entre les soussignés :

La Société **MEDICALL PACIFIC**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 120000 FCFP, ayant son siège social 144, rue Bénébig – Magenta – 988000 NOUMEA - Nouvelle-Calédonie, immatriculée au RCS de NOUMEA sous le N° 2006 B815 506 , représentée par son gérant ci-après dénommée : « La Société »

d'une part,

et,

M, Mme, Mlle : _____

né(e) le à : _____

demeurant à : _____

Exerçant la profession de : _____

ci-après dénommé : « L'adhérent »

d'autre part,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Déclaration :

« L'adhérent » déclare bénéficiaire pour son activité d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Il s'engage, dès la signature des présentes à fournir à « La Société », la copie des documents suivants : diplômes de doctorat, de spécialité, carte professionnelle, attestation d'inscription au tableau du Conseil de l'Ordre, curriculum vitae, carte d'assuré social, carte d'identité, relevé d'identité bancaire.

« La Société » ne peut être tenue comme responsable en cas de communication de faux documents par « L'adhérent ».

Objet :

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter de la date de la signature. Elle sera reconduite par tacite reconduction sauf notification intervenant par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date anniversaire, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Elle a pour objet la sauvegarde des intérêts entre « La Société » et « L'adhérent » remplaçant consistant en une mise en oeuvre de tous les moyens afin d'obtenir auprès des établissements demandeurs les meilleures conditions pour le déroulement de la mission.

Obligations de « La Société » :

« La Société » propose :

De fournir et de soumettre des remplacements selon les disponibilités communiquées par « L'adhérent » en fonction de ses compétences dans la spécialité ou la profession demandée et dans la situation géographique souhaitée si cela est possible.

Et s'engage à :

Communiquer toutes les informations sur le remplacement ou le poste fixe et sur l'activité de sorte que la mission se déroule dans les meilleures conditions,
Informé dans les meilleurs délais « L'adhérent » des offres de remplacement pour ses périodes disponibles,
Négocier la candidature de « L'adhérent » au mieux de ses intérêts et être son intermédiaire dans le cadre d'un recrutement de courte ou de longue durée.

« La Société » s'engage à observer la plus grande discrétion sur toutes les informations qu'elle aurait connues à l'occasion de ses relations professionnelles.

Obligations de « L'adhérent » :

« L'adhérent », pour une collaboration efficace, s'engage :

A percevoir ses honoraires directement par le professionnel libéral remplacé ou son salaire par l'Institution de Soins, Publique ou Privée (le Contractant). Il ne pourra en aucun cas demander à « La Société » un quelconque versement en rémunération de l'accomplissement des missions de remplacement, sachant qu'il n'existe aucun lien de subordination entre « La Société » et « L'adhérent »;

A informer « La Société » de toute mission de remplacement et/ou d'un recrutement de courte ou de longue durée qui lui serait proposé directement par les Institutions de Soins, Publiques ou Privées, demandeuses (Contractants) qu'il aurait eu à connaître grâce au concours de « La Société »;

A prévenir « La Société » au moins 72 Heures avant le début du remplacement en cas d'impossibilité d'accomplir la mission acceptée (Le non respect des engagements ci-dessus, ouvrira droit à une indemnité compensatrice de la part de « L'adhérent » remplaçant au profit de « La Société »);

A informer « La Société » dans les meilleurs délais, des incidents ou des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission;

A envoyer mensuellement à « La Société » ses disponibilités et l'informer de tout changement dans sa situation;

A ne communiquer aucune information qui lui serait transmise dans le cadre de son travail.

Dès l'accomplissement de la première mission proposée par l'intermédiaire de « La Société », les termes de la présente convention seront considérées comme acceptées en l'absence d'acceptation expresse de la part de « L'adhérent ».

Propriété Intellectuelle :

Toute reproduction, en tout ou partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites sauf autorisation préalable et expresse de « La Société ».

Attribution de juridiction :

En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de cette convention, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Nouméa quels que soient les changements de siège ou de domicile de « L'adhérent ».

Fait à **Nouméa**

Le : / /200..,

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Pour « La Société » (1)

Pour « L'adhérent » (1)

(1) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »